

## **Pic de pollution : Anne Hidalgo et Jean-Paul Huchon demandent à l'Etat des mesures immédiates**

**L'épisode de pollution qui touche aujourd'hui Paris et l'Île-de-France va se poursuivre lundi. En complément des mesures prises par la Ville, Anne Hidalgo et Jean-Paul Huchon demandent à l'Etat de mettre en place sans attendre la circulation alternée, le contournement de l'Île-de-France par les poids-lourds de transit et la baisse de la vitesse maximale autorisée.**

AIRPARIF prévoit que l'épisode de pollution atmosphérique aux particules (PM10) qui a débuté aujourd'hui se poursuivra lundi 2 novembre, entraînant la mise en place de la procédure d'information du public.

Anne Hidalgo, Maire de Paris, et Jean-Paul Huchon, Président de la Région Ile-de-France et Président du STIF, encouragent tous les Parisiens et Franciliens à suivre les messages de préventions et à adapter leurs comportements, en empruntant prioritairement les réseaux de transport en commun, le covoiturage ou l'utilisation de véhicules peu polluants : électrique, GNL, etc.

Dès lundi, la Ville de Paris prendra une première mesure d'urgence, en rendant le stationnement résidentiel gratuit. En fonction de l'évolution de la situation dans les jours qui viennent, elle déclenchera d'autres mesures complémentaires : gratuité d'Autolib', de Velib', etc.

En complément, Anne Hidalgo et Jean-Paul Huchon appellent l'Etat à mettre en place sans attendre et jusqu'à la fin du pic de pollution :

- la circulation alternée ;
- le contournement de l'Île-de-France par les poids-lourds de transit ;
- l'abaissement de 20km/h de la vitesse maximale autorisée sur les autoroutes et voies rapides franciliennes.

Les deux collectivités rappellent également leur volonté de faire évoluer au plus vite les modalités de réponse des pouvoirs publics en cas d'épisode de pollution, afin d'accélérer et de simplifier la mise en place des mesures d'urgence et d'en informer le plus tôt possible les citoyens.

Elles réaffirment notamment leur soutien à l'expérimentation à court terme de « certificats de la qualité de l'air », comme annoncé par Ségolène Royal, qui permettront de mettre en place des restrictions de circulation en fonction du niveau d'émission des véhicules en cas d'épisode de pollution.